



COMMUNIQUÉ DE PRESSE NO 1
Pour diffusion immédiate

**Le transport collectif et adapté disponible dès le 1^{er} septembre
sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette**

Rimouski, le 25 août 2009. C'est mardi le 1^{er} septembre 2009 que sera en opération un nouveau service de Transport collectif et adapté pour desservir la population de la MRC.

Effectivement, deux autobus de 40 passagers seront accessibles sur deux circuits pour assurer la desserte de transport en commun sur l'ensemble des municipalités et ce, à raison de deux allers-retours par jour du lundi au vendredi et cela 52 semaines par année.

Le circuit sud partira d'Esprit-Saint à 6 h 30 et à 12 h 15 et empruntera la route 232 et fera des arrêts à La Trinité-des-Monts et à Saint-Narcisse-de-Rimouski pour se diriger par la suite à Rimouski à différents points de service en passant par le district de Sainte-Blandine. Les citoyens de Saint-Marcellin auront à leur disposition à 7 h et à 12 h 45 un minibus de six places qui se rendra au coin de la route 232 et du Chemin Duchénier à Saint-Narcisse-de-Rimouski et effectueront un transfert dans l'autobus de 40 passagers en provenance d'Esprit-Saint. Le retour à Esprit-Saint est prévu à 12 h 15 et à 18 h 15 et pour Saint-Marcellin à 11 h 10 et à 17 h 15.

L'autobus qui sera affecté sur le circuit ouest partira de Saint-Fabien à 6 h 50 et à 12 h et fera des arrêts à Saint-Eugène-de-Ladrière, à Saint-Valérien et à Bic pour se diriger à son tour aux différents points de desserte à Rimouski. Le retour à Saint-Fabien est prévu à 11 h 45 et à 18 h.

Le préfet de la MRC, M. Gilbert Pigeon, se dit très fier que le Conseil des Maires ait pu convenir d'une entente avec le ministère des Transports du Québec pour lancer ce service essentiel sur son territoire.

Il souligne que, du mardi 1^{er} septembre au vendredi 4 septembre, le service sera offert gracieusement à la population. À partir du 7 septembre, les usagers devront défrayer un

montant de 5 \$ pour chaque déplacement. Ils peuvent se procurer les billets de passage aux bureaux administratifs de leur municipalité ou payer le montant exact lors de l'embarquement dans l'autobus.

Monsieur Pigeon souhaite que les citoyennes et les citoyens adoptent ce nouveau moyen de transport très rapidement assurant autant aux travailleurs, aux étudiants, aux personnes âgées qu'aux personnes à mobilité réduite de se rendre efficacement et sécuritairement vers les services offerts à Rimouski et dans les différentes municipalités.

M. Pigeon se dit assuré que l'introduction du nouveau service aura des impacts tant au niveau social, économique qu'environnemental. Il mentionne qu'il viendra, entre autres, briser l'isolement dont certaines personnes vivant en milieu rural sont confrontées et favoriser l'habitation dans les municipalités rurales. Il est d'avis que le transport collectif sera une alternative intéressante pour répondre à l'augmentation du coût des carburants et permettra d'atténuer la problématique du stationnement au centre-ville de Rimouski.

- 30 -

Sources : M. Gilbert Pigeon
Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
(418) 724-5154

M^{me} Suzie L'Italien
Chargée de projet
(418) 724-5154